



# MARCHÉ ESTIVAL

DE BONNEMAIN



**Du Bar'ouf au marché!**

**L**e centre du bourg sera animé tout l'été par un marché composé de producteurs locaux, de créateurs et de groupes musicaux !

À l'initiative du **BAR'OUF CAFE**, ce marché se tiendra tous **les vendredis à partir de 16h de début juin à fin septembre**.

La municipalité a été séduite par cette idée et a accompagné et soutenu l'association du **BAR'OUF AU MARCHÉ**, créée par Sébastien et Agnès HERVIOU (gérants du Bar'ouf), Samuel THOMAS et Elodie NOËL, dans la mise en place de cet évènement.

Ces derniers vendredis, le marché a proposé des stands variés :

- ◆ de producteurs comme le maraîcher bio **LE POTA'JE**, le boulanger bio du **FOURNIL DU LOUP**, les gaufres de Liège **BZH**, un producteur de miel, un producteur d'escargots, des pâtisseries avec **LES GOURMANDISES D'ELSA**, des herbes médicinales...
- ◆ de créateurs et d'artistes comme Véronique et Sébastien avec du chantournage sur bois, des créations d'articles textiles avec **LA PASSION D'ISA** et **DOLYCOUD**, Elodie de **L'EMBEL-LIE TATOUAGE** qui présente ses modèles et son univers, **MAGDA ATHEADA** avec ses peintures, **BULLES D'ELFE** avec des gravures sur métal ...
- ◆ de la restauration rapide avec un roulement de différents food-trucks.

**Dès 17h, grâce aux différents concerts** tout public qui accompagnent les exposants, la place du marché devient festive.

De nombreuses personnes ont déjà pu apprécier la convivialité **DU BAR'OUF AU MARCHÉ** qui permet de se réunir à nouveau et de pouvoir partager d'agréables moments.





## LES NOUVELLES MESURES DE PROTECTION DU BOCAGE

Depuis le 15 mars 2022, les coupes et abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable sur tout le territoire intercommunal, le temps de l'élaboration du PLUI.



### Quels arbres sont concernés ?

Tous les arbres et espaces boisés, où qu'ils soient, sont concernés, sauf s'ils constituent une menace ou un danger, ou s'ils font l'objet d'une exception (soumis au régime forestier, plan simple de gestion, autorisation par arrêté préfectoral).

### Comment se passe la procédure de déclaration préalable aux abattages d'arbres ?

- ◆ Une déclaration préalable doit être déposée en mairie.
- ◆ Le maire a un mois pour instruire votre dossier et prendre un arrêté.
- ◆ L'arrêté doit être affiché durant 2 mois avant la coupe sur le terrain où se situe l'arbre que vous souhaitez abattre.



### Et si je ne fais pas de déclaration préalable, qu'est-ce que je risque ?

Le maire peut décider d'engager une procédure judiciaire pour non respect du code de l'Urbanisme en saisissant le procureur de la République. A l'issue de la procédure, le juge peut vous infliger une amende allant de 200€ à 300 000€ ( article L480-4 du Code de l'Urbanisme).



## ENTRETIEN AU NATUREL



Le service de l'eau du Conseil régional de Bretagne pilote l'animation de la Démarche Entretien Au Naturel (DEAN) qui vise à réduire ou supprimer l'usage des produits phytosanitaires en zones non agricoles.



La loi Labbé du 6 février 2014, complétée par l'arrêté du 15 janvier 2021 va généraliser les interdictions d'usage des produits phytosanitaires\* à l'ensemble des terrains ouverts au public qu'ils soient publics ou privés.

### ⇒ A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

Il sera interdit d'utiliser et de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques\* dans :

- les cimetières, parcs et jardins, espaces verts, voiries, forêts, lieux de promenade, propriétés privées à usage d'habitation (comprenant notamment les jardins des copropriétés, les parcs et jardins privés),
- les hôtels et les auberges collectives, les hébergements, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs,
- les jardins familiaux et les parcs d'attractions,
- les zones accessibles au public dans les zones destinées aux commerces,
- les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail,
- les zones à usage collectif des établissements d'enseignement,
- les établissements de santé, les maisons de santé et les centres de santé,
- les établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés,
- les maisons et domiciles d'assistants maternels mentionnés,

- les particuliers ne pourront plus faire appel à des prestataires pour entretenir leurs jardins avec des produits phytosanitaires (sauf bio-contrôles, qualifiés à faibles risques compris et utilisables en AB).

### ⇒ A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

L'interdiction s'applique aux équipements dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs pour les lieux suivants : terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, elle s'applique aussi aux golfs et aux pratiques de golf, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways.

L'interdiction ne s'applique pas aux usages des produits phytopharmaceutiques, figurant sur une liste établie pour une durée limitée par les ministres chargés des sports et de l'environnement, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles.

Seules des raisons de sécurité comme cela peut être le cas dans des zones difficiles d'accès et les aérodromes ou des problèmes sanitaires graves pourront permettre l'usage de produits phytosanitaires.

\* A l'exception des produits de biocontrôle figurant sur la liste établie par l'autorité administrative en application de l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime, des produits qualifiés à faible risque conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil, et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.



## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La commune de Bonnemain se mobilise et soutient la démarche de la société française Voltalis afin de faire bénéficier aux habitants du territoire chauffés à l'électricité d'un dispositif écocitoyen pour réaliser des économies d'énergie.

Envie d'en savoir plus et de profiter de cette solution entièrement gratuite ?

Rendez-vous sur :

➤ [www.voltalis.com](http://www.voltalis.com)

➤ ou contactez directement un conseiller Voltalis au **02. 44.19.84.62**

➤ ou via [bretagne-romantique@voltalis.com](mailto:bretagne-romantique@voltalis.com)

### Les avantages pour moi



#### Gratuit

Le boîtier, son installation et l'app dédiée sont 100% gratuits et sans abonnement !



#### Économique

Réalisez des économies, sans compromis de confort.



#### Écologique

Réduisez de **70%** vos émissions de CO2.



#### Connecté

Suivez votre conso et pilotez votre chauffage à distance.



## UN ÉTÉ SPORTIF



Aux mois de juillet et août l'Office des Sports de la Bretagne Romantique propose plusieurs formules de stages sportifs.

En fonction de l'âge il est possible de faire plein d'activités sportives : kayak, accrobranche, hockey, kingball, ultimate..

Informations et inscriptions auprès de l'OSBR :

<https://club.komodo.com/osbr>

**06 81 35 37 34 - 02 23 16 68 53**



### A vos raquettes !



Dans la continuité du projet de l'aménagement des terrains de la Poterie, la réfection du terrain de tennis a été finalisée.

Cette rénovation vous offre ainsi à nouveau la possibilité de vous y entraîner.

## TERRAIN DE TENNIS





## DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2022

argent de poche

TU ES BONNEMAINE SIEN ? ✓  
TU AS ENTRE 16 ET 18 ANS ? ✓

GAGNE DE L'ARGENT DE POCHE EN RENDANT SERVICE À TA COMMUNE !

3H = 15€

NETTOYAGE  
TÂCHES ADMINISTRATIVES  
PEINTURE, TONTE, ETC.

La commune de Bonnemain met en place le dispositif "Argent de poche".

Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires d'été. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés à hauteur de 15 € par demi-journée (3h30 pause incluse). Ce dispositif se déroulera du 4 au 9 juillet 2022 et du 18 au 22 juillet 2022.

N'hésitez pas à vous inscrire !

Retirez un dossier à la mairie, 2 place de l'église.  
Renseignements complémentaires au 02.99.73.46.39 ou par mail : [mairie@bonnemain.fr](mailto:mairie@bonnemain.fr)

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Afin de valoriser son tissu associatif et de permettre aux associations de se faire connaître, Bonnemain vous propose de venir les découvrir lors d'un Forum qui se déroulera début septembre.

Les associations présenteront leurs activités, projets et animations et vous pourrez vous y inscrire à cette occasion.

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 2 septembre 2022 à la salle des fêtes de 17h à 21h.

BONNEMAIN LE 2 SEPTEMBRE 2022

17 H À LA SALLE DES FÊTES



## NAVETTES ESTIVALES

JUILLET / AOÛT En Bretagne romantique

Navettes estivales Gratuites

Bougez Découvrez vibrez



Les navettes estivales sont de retour cet été !

Ligne 1 — les lundis et mardis	Départ	Retour
Plesder (Place de l'Église)	13h40	18h15
St Pierre de Plesguen (Square Jean Jaurès)	13h50	18h05
Tressé (Mairie)	14h00	17h55
Lanhélin (Mairie)	14h10	17h45
Bonnemain (Église)	14h20	17h35
Combourg (Bvd du mail - Cinéma)	14h30	17h25
Combourg (Rue de la libération)	14h35	17h20
Combourg (Piscine)	14h40	17h15
Combourg (Gare)	14h45	17h10



[navettes.bretagneromantique.fr](http://navettes.bretagneromantique.fr)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE LA VEILLE  
- avant minuit sur l'Appel ou le site web  
- avant 17h (16h le vendredi pour le lundi) par téléphone au 02 99 45 23 45





## FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

La municipalité a désiré offrir la possibilité à ses habitants de se former aux gestes qui sauvent. Deux sessions de deux heures étaient consacrées à cette initiation aux premiers secours. Elles se sont déroulées le mercredi 1er juin dans la salle des fêtes. 22 personnes de 11 à 78 ans se sont inscrites pour y participer.

Cette formation a été dispensée par le lieutenant Cyril GROSSET, formateur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et Chef d'un centre de secours.

En alternant avec beaucoup de pédagogie, théorie et pratique, les participants ont pu apprendre les 3 règles d'or qui sont PROTÉGER, ALERTER et SECOURIR.

Ils ont appris la PLS (Position Latérale de Sécurité), le massage cardiaque, à se servir d'un défibrillateur et à stopper une hémorragie. Des moments d'échanges et d'exercices de mise en application se sont déroulés dans une ambiance très conviviale.

Cyril GROSSET a su faire passer le message du rôle important que tiennent les initiés dans le sauvetage d'une personne. Il incite réellement à agir, devenir acteur et par conséquent citoyen-sauveteur.

Les participants se sont vu remettre une attestation de suivi de stage et pour cette occasion un pot a été organisé par la mairie.

La municipalité tient à remercier Cyril GROSSET pour son intervention qui a été très appréciée et à féliciter les Bonnemainésiens et Bonnemainésiennes pour leur participation.



Retour sur...

## FOOTBALL

### UN "JEUNE TALENT" DE BONNEMAIN REJOINT LE STADE RENNAIS !



Dylan ZOA a été à l'école Henri Matisse et a commencé le football à l'âge de 6 ans au **Pôle Jeune de la Bretagne Romantique** (Meillac-Lanhélin-Bonnemain).

Il a poursuivi sa scolarité au collège Chateaubriand, a été admis dans la section foot et a rejoint la Jeunesse Combourgeoise.

**Grâce à ses qualités d'attaquant rapide et puissant, il a été surclassé en U11 alors qu'il était en U9.**

Dylan a été demandé par le **Stade Rennais** pour la prochaine saison, il rejoindra le **Centre Technique Bretagne Henri Guérin** pour s'y préparer.

Sa qualification est très gratifiante pour les éducateurs de ses premiers clubs formateurs et la Commune lui souhaite de poursuivre ce long et beau parcours plein de réussite.

## SOUTIEN À L'UKRAINE

Lorsque le conflit Russo-Ukrainien a éclaté, la municipalité a voulu répondre à l'appel à la solidarité nationale.

La commune de Bonnemain s'est associée au Bureau communautaire, à l'Association des Maires de France et à la Protection Civile pour subvenir aux besoins de la population ukrainienne.

L'action organisée a été de collecter auprès des habitants des dons matériels, de logistique, d'hygiène et de secours.

Vous avez été présents au rendez-vous et nous louons votre mobilisation !  
Merci à tous pour vos beaux gestes !

Ces dons sont arrivés à bonne destination grâce à la protection civile qui s'est chargée de l'acheminement.

Par ailleurs, des familles résidentes sur la commune se sont manifestées et ont souhaité apporter leur soutien aux réfugiés en les accueillant. La mairie a mis ces familles en relation avec la préfecture et seront encadrées dans cette démarche.





## ENFANCE ET JEUNESSE

### ACCUEIL DE LOISIRS

#### AUTOUR DE L'ARBRE

Les vacances de Pâques ont été très inspirantes pour les enfants qui étaient accueillis au centre de loisirs !

Ils se sont divertis, amusés et investis autour du thème des contes et légendes.

Les petits ont découvert et écouté des contes de Perrault avec Elodie (directrice de l'accueil).

Les plus grands étaient accompagnés de Katia pour parcourir le monde féérique et la magie des créatures qui peuplent la nature. Ils ont été dans la forêt de Brocéliande et ont trouvé beaucoup d'idées dans ce lieu mythique et enchanté.

Ils sont revenus d'une balade très motivés et les bras chargés de mousse, de lierre, d'écorces et de branches.

Ils ont confectionné des fées, des gnomes et ont transformé les arbres du jardin du presbytère en un lieu de vie pour des habitants mystérieux...

Ces activités et sorties en extérieur ont rendu les enfants très créatifs !



Retour sur..



### ÉCOLE HENRI MATISSE

#### CHASSE AUX ŒUFS

Samedi 30 avril dernier, l'Association des Parents d'Elèves a organisé une chasse aux œufs sur le terrain de La Poterie.

Nolwenn MOISAN, présidente de l'APE, les 4 membres du bureau et des parents bénévoles ont souhaité ouvrir cet évènement aux enfants, aux parents mais aussi à toute leur famille.

Après ces longs mois sans rassemblement possible, cette nouvelle initiative de l'association avait pour but de permettre aux gens de se retrouver et de renouer les uns avec les autres.

Des innovations, comme une chasse au trésor, des jeux en bois traditionnels, un salon de maquillage, une vente de gâteaux et de crêpes, ont été apportées à cette chasse aux œufs faisant en sorte que ce moment se poursuive tout l'après-midi pour le plus grand bonheur des enfants.

L'investissement de beaucoup de bénévoles qui ont préparé et anticipé cette animation ainsi que les dons des parents ont contribué au bon déroulement de cette journée.

### ÉCOLE SAINT-JOSEPH

#### OPÉRATION BOL DE RIZ

Durant le Carême, les écoles privées ont pour habitude de mettre en place une action pour sensibiliser les élèves à la vie difficile que mènent certains enfants dans d'autres pays.

Depuis plusieurs années, l'école Saint-Joseph est en lien avec Ambroisine Ory, présidente de l'association Rayons de Soleil Bretagne Bénin et originaire du Bénin.

L'école a décidé de reverser les fonds collectés grâce aux bénéfices d'un repas africain organisé chaque année avec tombola, ventes d'objets africains et adhésions.

Les élèves participent à cette opération en apportant un bol et une cuillère à l'école puis les membres de l'association viennent pour leur distribuer le riz.

Ils apportent également 3,50€ (prix approximatif d'un repas à la cantine).

Les projets et les besoins ne manquent pas et les sommes collectées servent à acheter du matériel scolaire, des goûters et des jouets pour des enfants nés en prison, aider à payer un préau...

Cette année, l'école a récolté 250€ lors de cette opération.

Cette action permet aux élèves de découvrir la vie au Bénin, de prendre conscience des différences de moyens et d'échanger avec la présidente de l'association.





## TROC DE PLANTES

**Dimanche 24 avril**, l'association La Bonnemain Verte et le Système d'Echange Local (SEL) de Combourg se sont réunis dans le jardin du presbytère. Leurs membres communs ont alors eu l'occasion de TROQUER, PAPOTER et ÉCHANGER.

Un groupe d'amis proche des deux écoles est à l'origine de La Bonnemain Verte depuis quelques années maintenant et tente de faire perdurer les liens qui se sont créés entre les enfants et les habitants (qu'ils soient retraités, actifs, ados...) autour d'un lieu de vie et de rencontre.

Cet espace qui lui a été mis à disposition par la commune est un jardin partagé situé derrière le presbytère et permet à l'association d'y organiser des activités ludiques, instructives et écologiques.

La municipalité est sensible à ces relations qui se créent entre les personnes et qui sont si chères à l'équilibre de chacun. Elle continuera à soutenir et accompagner les acteurs de ce dynamisme.



Pour plus d'informations :  
La Bonnemain Verte : **07 57 40 25 63**  
SEL de Combourg : **06 51 62 86 02**,  
<https://estunsel.fr>

## SPECTACLE DE CLOWNS

**Le dimanche 20 mars**, la commune a accueilli un petit cirque familial !

Les années précédentes, ce spectacle avait lieu sur le terrain des ateliers municipaux.

Un beau soleil attendait les artistes qui se sont installés cette fois-ci sur le parking de la salle des fêtes, espace plus approprié à ce type d'animation.



Ce spectacle a fait quasiment chapiteau comble! Une soixantaine d'enfants et de parents a été épatée par les prouesses d'un équilibriste, a eu les yeux qui pétillaient de bonheur devant les numéros d'un chien, d'un lapin, d'une chèvre et d'un lama. Un clown faisait participer les spectateurs et créait une ambiance drôle et burlesque.

La bienveillance et l'humour étaient au rendez-vous et une légèreté régnait ce dimanche dans Bonnemain !

Retour sur..

## FEST-NOZ

**Le samedi 2 avril**, un Fest-Noz organisé par l'association " le Foyer Rural » de Meillac s'est tenu dans la salle des fêtes de Bonnemain.

Meleff, Les Terpieds et Vent'Anges ont accompagné de leurs chants et musiques instrumentales les danseurs dans une ambiance festive et une grande convivialité.

Le Fest-Noz est un rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne. Le fort mouvement culturel breton a su préserver cette expression.

Sa transmission s'opère par imitation, immersion et observation alors, si vous souhaitez VOIR, DECOUVRIR, APPRENDRE la danse bretonne ou bien PARTICIPER au partage de celle-ci n'hésitez pas à contacter : Monsieur PILLON Daniel au **02 99 80 10 98**.





# AGENDA

## JUILLET

6 Yoga Lire  
Bibliothèque

27 Club du Bon Accueil  
Grillades  
Salle des fêtes

## AOÛT

1 Randonnées des Compagnons de  
Saint-François

## SEPTEMBRE

2 Forum des Associations  
Salle des fêtes



10 et 11 STOCK CAR

25 Repas des Classes 2  
Salle des fêtes

## OCTOBRE

1<sup>er</sup> LOTO - École Saint-Joseph  
salle des fêtes

## REPAS DES CLASSES 2

**Retenez bien la date :  
cette année c'est le  
dimanche 25 septembre !**

Nous invitons toutes les  
personnes dont l'année de  
naissance se termine par 2 à  
s'inscrire auprès de :

Loïc LEBRET:  
07 61 01 78 59

[loiclebret35@gmail.com](mailto:loiclebret35@gmail.com)

Les habitants de la classe 2  
recevront au cours de cet été,  
une visite ou un courrier afin  
de pouvoir participer à cet  
événement sous le signe de la  
convivialité et des retrouvailles.

Marché Estival tous les vendredis  
de juin à septembre à partir de 16 h

**Du Bar'ouf au  
marché!**

## Eune rubrique pou aconètr des menières de dire an galo

**PARLONS  
GALLO !**

Une rubrique afin de découvrir des expressions en galo.

### Ditons galo du mouéz :

«Mai frés, juin chaod, empllit le guernier diqe dans le  
haot »

(mai frais, juin chaud, ça remplit le grenier jusqu'en haut)

« S'i chet de la plée a la Saint-Medard, il en sera carante jous pus tard,  
a mouins qe la Saint-Barnabë, li coupe le pië »

(pluie à la St Médard, pluie pendant 40 jours, à moins que Barnabé  
lui coupe le pied)

Ces dictons collectés par Régis Auffray, La plée qi chet, la plée qi mouille, nous ont

## NOUVEAUX HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le 30 mai 2022 les horaires de l'agence postale ont changé .

Après une étude de la fréquentation de l'agence postale communale, la municipalité a  
décidé de revoir les horaires d'ouvertures de celle-ci.  
Elle est désormais **fermée le samedi matin et ouverte le lundi matin.**



Lundi  
Mardi  
Jeudi  
vendredi

De 9h00  
à 12h00

Le mercredi  
après-midi

De 14h00  
à 16h15



## HORAIRES D'ÉTÉ

La mairie et ses services passent à l'heure d'été

**LA MAIRIE :** du 11 juillet au 26 août  
Ouverture le matin de 8h45 à 12h30 du lundi au vendredi

**L'AGENCE POSTALE :**  
Fermée le 15 juillet et du 16 au 31 août

**LA BIBLIOTHÈQUE :**  
Fermée du 18 juillet au 8 août

**L'ACCUEIL DE LOISIRS :**  
Fermé du 1er au 19 août



Plus d'information sur :

[www.bonnemain.fr](http://www.bonnemain.fr)



Contacts :

02.99.73.46.39

[mairie@bonnemain.fr](mailto:mairie@bonnemain.fr)



## EXTRAIT DU COMPTE —RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

**PRÉSENTS** : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROS-DIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER-COSSON Patrice.

**Absents excusés** : DURÉ Marie-Hélène, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, RINGARD Lénaïck, DAUMER Mickaël et PRIÉ Cathy.

**Pouvoir** : JOUBERT Michel à PIOT Marcel, DAUMER Mickaël à JACQUEMIN Bruno.

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BOUVIER

### CRÈCHE BABILOU : PRÉSENTATION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie LEMONNIER, responsable de secteur, à Monsieur Nicolas VOISIN, commercial et à Madame Aurélie BREBEL, directrice de la crèche de Bonnemain.

La société Evancia Babilou est le gestionnaire du multi-accueil de Bonnemain.

Située au 5 rue d'Armorique, la crèche Babilou accueille jusqu'à 20 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, la structure offre un cadre privilégié dédié à l'éveil des tout-petits dans un environnement calme.

Conventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, la crèche bénéficie d'une aide au fonctionnement via la PSU (Prestation de Service Unique). Cette aide permet aux familles d'être accueillies selon les mêmes conditions tarifaires qu'en crèche municipale. La Caisse d'Allocations Familiales participe également à l'investissement de la structure.

Actuellement 46 familles fréquentent la crèche dont 10 de Bonnemain.

À la suite de la crise sanitaire, le mode de garde des enfants a évolué et il est constaté une baisse des effectifs de la crèche. Le taux de fréquentation est de 58 % alors que la CAF préconise un taux de 70 %.

Monsieur le Maire les remercie de leur intervention.

### APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 : COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter 200 000 € à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2022 Commune.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas affecter de montant à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2022 Assainissement. L'excédent d'exploitation sera reporté intégralement en section d'exploitation.

### VOTE TAUX TAXES FONCIÈRES 2022

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition suivants :

Taxe foncier bâti : **36.06 %**  
Taxe foncier non bâti : **41.93 %**

### BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Après examen en séance du 4 avril 2022 par la Commission des Finances, le Conseil Municipal adopte par 14 voix pour et 1 voix contre (Jean-Pierre GARZETTA) la section de fonctionnement et à l'unanimité la section d'investissement du budget primitif 2022 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section de fonctionnement : **1 382 000 €**  
Section d'investissement : **1 060 000 €**

### BUDGET PRIMITIF 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à **245 000 €** pour la section d'exploitation et à **370 334 €** pour la section d'investissement.

### BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à **470 845 €** pour la section de fonctionnement et à **498 327.67 €** pour la section d'investissement.

### DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE CADASTRÉE EN NATURE DE BOIS ET FORÊTS RUE DE LA FUTAIE

Considérant que la commune ne souhaite pas constituer et entretenir un domaine forestier, le Conseil Municipal renonce, à l'unanimité, à son droit de préférence sur la parcelle C 499.

## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE AU PROFIT DES AGENTS— DÉBAT SUR LES GARANTIES ACCORDÉES

À l'instar de ce qui se pratique dans le privé, le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire à travers la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

L'ordonnance n° 2021 175 du 17 février 2021, article 4-III, rend obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents quel que soit leur statut (1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la couverture prévoyance et 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la couverture santé).

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation sur la protection sociale complémentaire.

## EXTRAIT DU COMPTE —RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

**PRÉSENTS** : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROS-DIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre,

**Absents excusés** : DURÉ Marie-Hélène, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, RINGARD Lénaïck, MONTIER-COSSON Patrice et PRIÉ Cathy.

**Pouvoir** : ADAMS Brigitte à JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia à BARATTE Sylvie.

**Secrétaire de séance** : Mickaël DAUMER

### APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### FINANCE : RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 1 300 000 € POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE HENRI MATISSE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, un emprunt d'un montant de 1 300 000 € au taux fixe de 1.50 % sur 20 ans pour le financement des travaux de restructuration et d'extension de l'école Henri Matisse.

### BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget communal afin de permettre l'encaissement du prêt de 1 300 000 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative.

## EXTRAIT DU COMPTE —RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

**PRÉSENTS** : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROS-DIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre.

**Absents excusés** : DURÉ Marie-Hélène, RINGARD Lénaïck, MONTIER-COSSON Patrice et PRIÉ Cathy.

**Secrétaire de séance** : Michel JOUBERT

### APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-dessous :

ACCA : 400 €	Prévention routière : 50 €
ACCA ragondins : 150 €	FCLMB : 1 345 €
ACCA bracelets sangliers : 240 €	SPA : 100 €
APEL : 2 142.50 €	IME les Vallées : 100 €
Amis École Publique : 1 985 €	MFR Hédé : 100 €
Club Bon'Accueil : 400 €	Rayons de Soleil Bretagne Bénin : 100 €
OGEC : 3 535 €	
Club gymnastique : 400 €	Voyages Scolaires collégiens et lycéens : 34 € par élève (sur présentation justificatif)
Comité d'Animation : 400 €	
Stock Car Club : 400 €	
Stock Car Club 35 ans exceptionnel : 1 000 €	
Tennis de Table Granit Bleu : 400 €	



### AMÉNAGEMENTS VOIRIE RUE DE LA MAISON NEUVE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la rue de la Maison Neuve à l'entreprise **EVEN (35)** pour un montant de **203 355.50 € HT**

### FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL LOISIRS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de fourniture des repas à la société **CONVIVIO**, pour un montant unitaire de **2.9387 € HT** par repas. Ce marché débutera le 8 juillet 2022 pour un an, renouvelable deux fois.

### TARIF REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE 2022/2023

Par 14 voix pour et 1 voix contre (Jean-Pierre GARZETTA), le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Repas enfant à **3.95 €**
- Repas adulte à **5.50 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants pour la garderie :

- Tarif garderie : **0.70 €** la ½ heure, et **0.35 €** la ½ heure à partir du 3<sup>ème</sup> enfant
- **20 €** en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 18h45.
- Tarif goûter, commun à tous les enfants pour la 1<sup>ère</sup> demi-heure de garderie du soir : **0.60 €**

### TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ECLAIRAGE (TRAVAUX ET MAINTENANCE) AU SDE35

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) exerce depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007 la compétence optionnelle éclairage.

Le SDE35 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public. Le SDE 35 participe au financement des travaux d'investissement et des petits travaux de fonctionnement.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### CHEMIN RURAL DE LA VILLE EN BOIS : ÉCHANGE DE TERRAIN D'EMPRISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de modification d'assiette d'un chemin rural à La Ville en Bois. Monsieur le Maire rappelle que ce genre d'opération a déjà été effectué par le passé à la Maire et à la Ville Hamon.

Monsieur Didier FAILLÉ est propriétaire d'une habitation (parcelles C 27, 1369 et 1370) dont la façade Sud est mitoyenne avec le chemin rural. Il possède également la parcelle C 26 située de l'autre côté du chemin.

Monsieur Didier FAILLÉ propose à la commune de dévier le chemin plus au sud-ouest sur la parcelle C 26 et d'acheter l'emplacement du chemin devant sa propriété. Il s'engage à prendre à sa charge tous les frais liés à cette opération : frais de géomètre, frais de notaire et frais de réalisation du nouveau tracé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'organiser un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité du chemin rural, d'une largeur minimum de 7 mètres.

Il précise que l'accès existant à la RD 9 devra être supprimé après travaux et que tous les frais seront à la charge de Monsieur Didier FAILLÉ.

### CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE MESNIL-ROC'H, BONNE- MAIN, MEILLAC ET L'ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL CLUB HAUTE BRETAGNE ROMANTIQUE.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la nouvelle convention entre les communes cosignataires de Meillac, Mesnil-Roc'h et Bonnemain et l'association sportive Football Club Haute Bretagne Romantique.

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2022 DUE PAR ORANGE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2022, d'un montant de 2 359.47 €.

### MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Madame Sonia ROBERT, 3<sup>ème</sup> adjointe en charge des affaires scolaires, expose aux membres du Conseil Municipal que le dispositif « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés par virement bancaire. Ces missions auront lieu la semaine du 4 au 8 juillet et du 18 au 22 juillet 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place ce dispositif « Argent de Poche » et fixe le tarif de 15 € par mission de 3h30.

### PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention (Jean-Pierre GARZETTA), de la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 d'un emploi d'agent de service polyvalent en milieu rural dans le grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 15 heures 41 minutes hebdomadaires. Cet agent sera chargé de l'entretien des bâtiments communaux et de la restauration scolaire.

### PERSONNEL COMMUNAL : REMBOURSEMENT FRAIS FORMATION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement à un agent des frais d'inscription à une formation sur le yoga organisée à l'été 2022 par le RYE France, pour la somme de 350 Euros.

### MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 précisant que « *les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique* »

Considérant le fait que l'obligation d'affichage ou de publication sur papier des actes est supprimée,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir comme formalité de publicité des actes, en plus de la forme dématérialisée, la publicité par affichage

### AVIS SUR DEMANDE DU GAEC MELIEG CONCERNANT L'AUGMENTA- TION DES EFFECTIFS BOVINS LAITIERS POUR L'ÉLEVAGE SITUÉ AU LIEU- DIT « LA SAUDRAIS » À MEILLAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit, selon la réglementation en vigueur (art R 512-46-11 du code de l'environnement), émettre un avis sur la demande présentée par le GAEC MELIEG en vue de l'augmentation de l'effectif de vaches laitières, situé au lieu-dit « la Saudrais » à Meillac.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur cette demande.

### AVIS SUR DEMANDE DE LA SAS BIOGAZ HAUTE VILAINE CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE SITUÉE AU LIEU-DIT « LES BASSES JARDIÈRES » À PLEUGUENEUC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit, selon la réglementation en vigueur (art R 512-46-11 du code de l'environnement), émettre un avis sur la demande présentée par la SAS BIOGAZ en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la création d'une unité de méthanisation agricole, située au lieu-dit « les basses Jardières » à Pleugueneuc.

Le Conseil Municipal émet par 6 voix pour et 9 abstentions (Bruno JACQUEMIN, René CORMIER, Alain ESNAULT, Sylvie BARATTE, Stéphanie BOUVIER, Steven GROSIDIER, Julie CARRIC, Lydie RONCIERE et Jean-Pierre GARZETTA) un avis favorable sur cette demande.

### INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame Sonia ROBERT organise les permanences du bureau de vote lors des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

- Madame Julie CARRIC rappelle qu'un marché estival de producteurs et créateurs locaux se tiendra de juin à septembre sur la place de l'Eglise. Ce marché est à l'initiative du gérant du Bar'Ouf Café. La première édition se tiendra le vendredi 3 juin 2022.

SUIVEZ TOUS LES ACTUALITÉS

DE LA COMMUNE SUR

